

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers :
12
En exercice : 12

Séance du :
24 février 2017

Date de publication :
1^{er} MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt quatre février à dix heures, le Bureau de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le dix sept février deux mille dix sept, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. GINESTA, Président.

PRESENTS :

MM. GINESTA (de la question n° 1 à 3 puis n° 9 à 18) – BOUDOUBE - BROGLIO - BERTORA – MORENON – OLLIVIER Mmes MICHAU – ROUBEUF – M. MOUGIN – Mme MARENCO-DRUHEN – M. PERRIN.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Mme CABITEN à M. GINESTA

NON REPRESENTES : M. GINESTA (à partir de la question n° 4 jusqu'à la question n° 8)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BROGLIO

EQUIPEMENTS SPORTIFS

*

**PALAIS DES SPORTS
DEDIE AU HANDBALL DE HAUT NIVEAU
TRAITEMENT D'AIR RAFFRAICHISSEMENT**

*

DEMANDE D'AIDE A L'ETAT AU TITRE DU FSIPL 2017

*

- N° 11 -

AR PREFECTURE

063-200035319-20170224-B_20170224_11-DE
Regu le 03/03/2017

M. Bertora, 3^{ème} Vice-Président, expose que Monsieur le Préfet du Var a adressé aux communes et EPCI du département un courrier en date du 30 janvier 2017 relatif au fonds de soutien à l'investissement public local. Un dossier avait été présenté pour ce même dispositif en 2016 pour le remplacement du sol sportif du Palais des Sports. Ce projet n'avait pas été retenu par l'Etat. La reconduction du dispositif pour 2017 permet à l'Etat de réexaminer la demande présentée en 2016.

Le remplacement du sol sportif étant déjà réalisé entretemps, il convient de proposer un nouveau dossier toujours relatif au Palais des Sports, mais portant sur le traitement et renouvellement d'air du Palais des Sports dédié à la pratique de Handball à très haut niveau.

L'objectif du Club résidant, le SRVHB, dont l'équipe professionnelle participe au Championnat de France en Division 1 avec d'excellents résultats, est d'accéder à la Ligue des Champions. Les matchs font l'objet de retransmissions sur la chaîne sportive Be In Sports. Il est donc envisagé de poursuivre la mise à niveau de l'équipement et d'en améliorer le confort.

Le coût de l'opération est estimé à 429.000 € HT et consiste en l'installation d'un dispositif de rafraîchissement et renouvellement d'air. L'Etat pourrait participer à hauteur de 30% soit une aide d'environ 128.700 €.

Les travaux pourraient être programmés à l'été 2017 après passation des marchés publics correspondants pour profiter de la trêve d'intersaison.

Enfin, le Bureau de la CAVEM a par sa délibération n° 3 du 25 novembre 2016, sollicité l'aide du Département du Var pour cette opération à hauteur de 85.800 €.

Le Plan de financement proposé est donc le suivant :

Autofinancement CAVEM	50 %	214.500 €
Etat	30%	128.700 €
Département du Var	20 %	85.800 €
Total	100%	429.000 €

Ce projet répond aux attentes du dispositif proposé par l'Etat, qui souhaite financer des projets emblématiques au titre du dispositif d'aide à l'investissement public 2017.

Suite à cet exposé, Monsieur le Président invite le Bureau de la Communauté d'agglomération à délibérer.

LE BUREAU,

APRES avoir entendu l'exposé de **M. BERTORA, 3^{ème} Vice-Président,**
ET A LA DEMANDE de **M. LE PRESIDENT,**
APRES en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE des **MEMBRES PRESENTS** et **REPRESENTES,**

AR PREFECTURE

083-200035319-20170224-B_20170224_11-DE
Reçu le 03/03/2017

CONFIRME la réalisation du projet d'installation d'un dispositif de rafraîchissement et renouvellement d'air du Palais des Sports dédié au Handball,

SOLLICITE l'aide la plus élevée possible de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la réalisation de ce projet et accepter les conditions de subventionnement correspondantes, et notamment que cette opération n'a pas connu de commencement d'exécution,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager toute démarche et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,

DIT que les dépenses seront inscrites au budget primitif principal de l'exercice 2017 en section d'investissement, l'inscription des recettes intervenant suite à la notification des aides correspondantes.

FAIT et DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

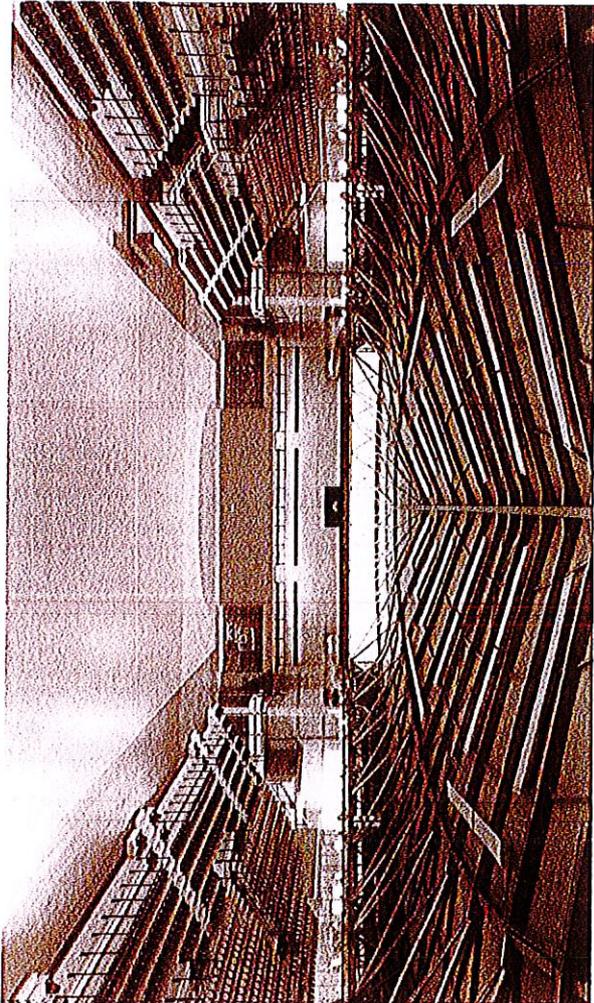
**POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL**



Laurent REGNE

AR PREFECTURE

083-200035319-20170224-B_20170224_11-DE
Regu le 03/03/2017



**FAISABILITE
REPRISE DES INSTALLATIONS
DE TRAITEMENT D'AIR
ET DU RAFFRAICHISSEMENT**

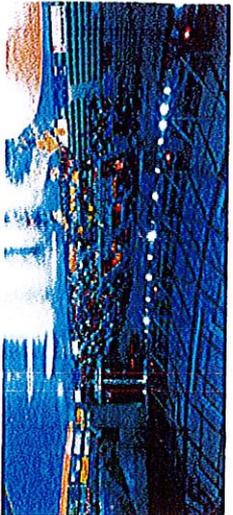
**PALAIS DES SPORTS JFK
16/11/2016**

AR PREFECTURE

083-200035319-20170224-B_20170224_11-DE
Regu le 03/03/2017



ETUDE DE FAISABILITE REPRISE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'AIR ET RAFFRAICHISSEMENT



La présente note a pour objet de synthétiser les études de faisabilité relatives aux reprises des installations de traitement d'air et du rafraichissement au Palais de sports Jean François Kravovski.

L'excellence des résultats sportifs de l'équipe Raphaëloise de Hand-Ball et l'accroissement constant du nombre de spectateurs à chaque match de l'équipe de nationale 1 ont permis de pointer certaines faiblesses des installations de traitement d'air notamment dans les périodes de grandes affluences entraînant beaucoup d'inconfort pour les usagers :

Ce défaut de rafraichissement est d'autant plus perceptible que les matchs et les entraînements se prolongent plus longtemps dans la période estivale rendant les conditions de la pratique du sport pour les joueurs et son exploitation publique difficiles.

La communauté d'agglomération a souhaité une évaluation préalable des coûts d'investissement pour mettre en adéquation les équipements techniques avec les attentes des sportifs et le besoin de confort du public spectateur.

Choix d'un mode de rafraichissement tendant vers la climatisation de la salle :

La solution proposée consiste à reprendre partiellement les installations de traitement d'air (CTA), en conservant le réseau de soufflage et de reprise d'air en place dans le plenum du palais et en dédoublant les centrales d'air existantes.

Plutôt que de proposer une solution couteuse de climatisation de l'enceinte sportive, les travaux envisagés consistent à associer à l'installation restructurée un module de rafraichissement complémentaire utilisant le réseau de renouvellement d'air pour diffuser de l'air refroidi. Ce système mixte CTA/Batterie froide permet d'assurer un confort optimal en fonction des différentes périodes d'occupation et des différents usages de la halle de sports (entraînement ou match)

Evaluation financière des travaux :

L'estimation financière des travaux intègre d'une part les travaux de remplacement et de dédoublement des centrales de traitement d'air et d'autre part les travaux annexes de génie civil nécessaires à cette mise en œuvre (Dépose partielle des bardages, structures métalliques complémentaires, maçonnerie diverses ...)

Enfin, compte tenu du contexte de l'installation, un traitement acoustique des abords de l'installation est intégré à la budgétisation des travaux pour réduire les nuisances sur le voisinage.

AR PREFECTURE

083-200035319-20170224-B_20170224_11-DE
Reçu le 03/03/2017



**ETUDE DE FAISABILITE
REPRISE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'AIR ET RAFFRAICHISSEMENT**

Durée des travaux :

La durée des travaux prévisionnelles est de 3 mois

Voir ci-après le tableau de décomposition prévisionnelle des travaux.

SAINT-RAPHAEL, le 20 NOVEMBRE 2016

Frédéric PASQUALINI Architecte

AR PREFECTURE

083-200035319-20170224-B_20170224_11-DE
Regu le 03/03/2017

REPRISE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'AIR ET EXTENSION DU RAFFRAICHISSEMENT
 AU PALAIS DES SPORTS JFK DE SAINT-RAPHAEL
 DECOMPOSITION DES TRAVAUX ENVELOPPE FINANCIERE

1-TRAVAUX PREPARATOIRES	QUANTITE	HT	TTC
Installation de chantier	F	7 000,00	8 400,00
Depose Egoles	F	15 000,00	18 000,00
Déplacement local technique, souches et maats	ens	35 000,00	42 000,00
TOTAL 1		57 000,00	68 400,00

2-REPRISE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'AIR - RAFFRAICHISSEMENT	QUANTITE	HT	TTC
Depose des installations existantes	ens	35 000,00	42 000,00
Structure metallique support sous toiture	2 ens	45 000,00	54 000,00
Modifications des galles de soufflage et de reprise d'air	ens	85 000,00	102 000,00
Batterie Noide sur CTA déplacées	ens	65 000,00	78 000,00
Passerelle Galibotis	ens	35 000,00	42 000,00
Protection collective	ens	30 245,00	36 294,00
Ecrans acoustiques	ens	45 000,00	54 000,00
TOTAL 2		340 245,00	408 294,00

TOTAL TRAVAUX	397 245,00	476 694,00
----------------------	-------------------	-------------------

6- HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE - SPS	QUANTITE	HT	TTC
Mission conception / suivi travaux SPS		31 779,60	38 135,52
TOTAL HONORAIRES		31 779,60	38 135,52
TOTAL GENERAL		429 024,60	514 829,52

DUREE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX : 3 MOIS
 2 - REPRISE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'AIR - RAFFRAICHISSEMENT